



UNIPAAR

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du Président

Page 2 & 3 : Actu du Mouvement

- De nouveaux élus à l'UNIPAAR
- L'arrivée de Chloé VEDRINE – Chargée de Communication et Gestion de réseau adhérents
- Tournée des clubs

Page 3 : Actu Sociale...

- Hausse du SMIC au 1^{er} novembre

A COTE DU OCTOBRE 2024 TERRAIN



ÉDITO DU PRÉSIDENT

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Un début de saison forte en nouveautés pour l'UNIPAAR !

Je vais tout d'abord vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordé en me réélisant Président de ce beau Mouvement. Je tâcherai de poursuivre le travail entrepris depuis 2021, et cela en compagnie de 3 nouveaux membres au Comité Directeur de l'UNIPAAR que sont Isabelle Bugat, Mathieu Blin et Jean-Luc Loignon.

Nous sommes d'ores et déjà à pied d'œuvre pour faire grandir notre organisation et faire reconnaître vos métiers à leur juste titre. Ce travail est un combat de longue haleine que nous remporterons par l'adhésion du plus grand nombre à notre cause, plus nous serons nombreux, mieux nous pourrons porter votre voix !

Je voudrai enfin souhaiter la bienvenue à notre alternante, Chloé Védrine, qui nous a rejoint en ce début septembre. Elle a en charge de la communication de notre Mouvement et la gestion du réseau adhérents. Ses missions ? Consolider notre socle d'adhérents et mise en valeur de vos métiers.

Notre avenir ne sera qu'à vos côtés, parce nous croyons en la force du collectif.

Amitiés sportifs,

Jean-Charles CISTACQ

RESTEZ AU CONTACT



www.unipaar.fr



13 rue Pierre Bernardaud
87100 Limoges



07 86 58 66 29



alex.gerbaud@unipaar.fr



Les matchs
se préparent
également à
côté du terrain

ACTU du MOUVEMENT

De nouveaux élus pour accompagner le développement de l'UNIPAAR !

Peut-être êtes-vous passés à côté de cette information, l'UNIPAAR a renouvelé ses instances dirigeantes pour l'olympiade 2024/2028 ! Le 9 octobre dernier, à la suite de l'Assemblée Générale ordinaire, une Assemblée Générale électorale s'est tenue

Du côté du Bureau de l'UNIPAAR, ont été élus :

- **Président** : Jean-Charles CISTACQ ;
- **Vice-Président** : Mathieu BLIN ;
- **Secrétaire Général** : Guillaume GOUZE ;
- **Secrétaire Générale adjointe** : Valérie VISCHI-SERRAZ ;
- **Trésorier** : Stéphane DUBERGER.

Siègent également au Comité Directeur, en plus des 5 membres du Bureau :

- Thomas BIANCHIN ;
- Isabelle BUGAT ;
- Céline DUCOS ;
- Yves-Marie FEVE ;
- Jean-Luc LOIGNON.

L'UNIPAAR est prêt à poursuivre son développement autour de 3 axes forts

Accroître notre représentativité dans l'ensemble des structures du rugby français

Pérenniser et proposer toujours plus de services à nos adhérents : forum formation, études sectorielles, accompagnement juridique et professionnel, etc...

Faire reconnaître les métiers administratifs et assimilés par les instances nationales

Depuis début septembre, Alex GERBAUD, notre Responsable, a une nouvelle collègue !

En effet, Chloé VEDRINE effectue sa 2nde année de Master 2 Manager des Organisations en alternance à l'UNIPAAR. Après une première année d'alternance à la Ligue Occitanie de Rugby, Chloé est **Chargée de Communication et de la Gestion du réseau adhérents** de notre Mouvement.

Bienvenue dans l'équipe !



Tournée des clubs 2024

L'UNIPAAR a relancé cette année sa tournée des clubs !

Jean-Charles CISTACQ, Alex GERBAUD et Chloé VEDRINE se sont rendus dans 7 clubs du sud-ouest la semaine du 7 octobre. Ils ont pu présenter ou représenter notre Mouvement aux salariés administratifs et assimilés des clubs suivants :

- Union Bordeaux-Bègles ;
- Stade Montois Rugby ;
- SU Agen Lot-et-Garonne ;
- US Dax ;
- Stade Toulousain ;
- US Montauban SAPIAC ;
- Colomiers Rugby.

Merci à toutes et tous pour votre accueil et votre écoute ! Bienvenue aux petits nouveaux qui viennent grossir nos rangs !



ACTU SOCIALE

Hausse du SMIC de 2% au 1^{er} novembre 2024

Bien que cette hausse n'impacte pas les salariés appartenant au Groupe 1 (groupe mentionné en haut de votre bulletin de paie) de la Convention Collective Nationale du Sport, elle va affecter les salariés en contrat d'apprentissage et les salariés en contrat de professionnalisation.

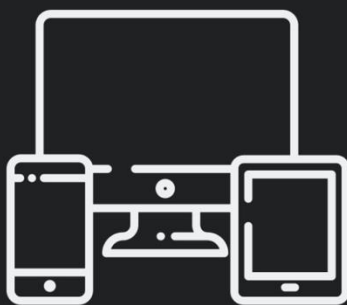
En effet, leur rémunération est fixée en pourcentage du SMIC.

Salaire brut mensuel pour un salarié en contrat d'apprentissage A partir du 1^{er} novembre 2024

| Situation | 16-17 ans | 18-20 ans | 21-25 ans | 26 ans et plus |
|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| 1 ^{re} année du contrat | 27% du SMIC soit 486,48 euros | 43% du SMIC soit 774,77 euros | 53% du SMIC soit 954,95 euros | 100% du SMIC soit 1.801,8 euros |
| 2 ^e année du contrat | 39% du SMIC soit 702,7 euros | 51% du SMIC soit 918,91 euros | 61% du SMIC soit 1.099,09 euros | 100% du SMIC soit 1.801,8 euros |
| 3 ^e année du contrat | 55% du SMIC soit 990,99 euros | 67% du SMIC soit 1207,2 euros | 78% du SMIC soit 1.405,40 euros | 100% du SMIC soit 1.801,8 euros |

(sur la base d'un temps plein de 151,67 heures par mois)






COMMENT ADHÉRER ?

Rendez-vous sur notre site unipaar.fr
pour une adhésion 100 % en ligne



 07 86 58 66 29

 contact@unipaar.fr

 47/49 avenue Simon Bolivar
75019 Paris

 unipaar.fr



Nos partenaires

